

**22<sup>ème</sup> session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**(4-15 mai 2015)**

**Andorre**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 7 mai 2015 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation d'Andorre.

La France salue la ratification par l'Andorre de la Convention sur les droits des personnes handicapées et de son protocole facultatif ; de la Convention du Conseil d'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence sur les femmes et la violence domestique, et de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

La France salue également les récentes modifications législatives du code pénal visant à interdire les châtiments corporels.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à l'Andorre :

- Signer et ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et son Protocole facultatif, et adhérer à ses mécanismes d'enquête interétatiques.
  
- Signer et ratifier la Convention internationale sur les disparitions forcées et reconnaître la compétence du Comité des disparitions forcées, conformément aux articles 31 et 32 de cette convention.
  
- Signer et ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture.
  
- Se rapprocher des exigences de la convention Européenne sur la nationalité qui dispose que pour obtenir la nationalité, la période de résidence ne doit pas dépasser dix ans (article 6 § 3).
  
- Amender la législation afin de dépénaliser l'avortement dans certaines circonstances, notamment en cas de grossesse résultant d'un viol.

Je vous remercie./.